

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle

et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83

38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



BTSA PA

Brevet de Technicien Supérieur Agricole en Productions Animales



Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en productions animales doit être capable de :

- > Assurer la conduite d'un système spécialisé de production animale,
- > Participer à l'élaboration de références technico-économiques,
- > Fournir des appuis techniques,
- > Contribuer, éventuellement, à une activité commerciale.

Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :



(Calendrier disponible sur le site web)



TAUX RÉUSSITE 2022

Apprentissage : 88 %

Formation continue : Pas candidat

TAUX RÉUSSITE SUR 3 ANS

> Apprentissage : 91 %

> Formation continue : Pas candidat



SATISFACTION 2022

> Apprentissage : 8,4 /10

> Formation continue : Pas candidat

SATISFACTION SUR 3 ANS

> Apprentissage : 8,1 /10

> Formation continue : Pas candidat



INSERTION des diplômés à 1 an

> Apprentissage 2021 : 100 %

> Formation continue : Pas de candidat



EFFECTIF

> 10 à 20 personnes (par classe)



PROCHAINE SESSION

> Septembre 2023

DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage / obtention du financement



CONTACT

> nadege.raballand@educagri.fr

> lucie.croisier@educagri.fr



(1) Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé ; Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage

(2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprenant

(3) Sous réserve de financement

Apprentissage

- > Avoir le BAC ou un diplôme de niveau 4
- > Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'alternance propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines). Chaque année est composée en moyenne de :

- > 20 semaines en centre de formation
- > 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Formation continue

> Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.

> Justifier d'une année d'activité professionnelle.

12 semaines de stage dont un stage principal qui doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines pour réaliser l'étude support d'évaluation finale.

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la production animale.

Pour ceux qui réalisent leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une exploitation agricole, un stage en organisme peut être réalisé afin que le candidat puisse recueillir les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude d'évaluation finale.

Programme de la formation

Tronc commun : Matières Générales	Titulaire Bac	Titulaire Bac+2
	(BTS en 2 ans)	(BTS en 1 an)
Economie Générale	✓	
Techniques de communication, d'animation et de documentation	✓	
Anglais	✓	
Mathématiques	✓	
Informatique	✓	
Education Physique et Sportive (EPS)	✓	
Spécialités : Matières Techniques		
Environnement et productions animales	✓	✓
Filières des productions animales	✓	✓
Fonctionnement de l'exploitation	✓	✓
Biologie, biochimie, statistiques	✓	✓
Alimentation, reproduction, génétique, croissance & développement et santé animale (bovins, ovins, caprins, porcins, équins)	✓	✓
Manipulations, interventions, appréciations et conduites d'élevage (bovin lait, ovin viande et porcin)	✓	✓
Productions fourragères	✓	✓
Modules d'initiatives locales : Pastoralisme et transformation du lait et de la viande à la ferme	✓	

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Conditions d'admission

- > **Contact**er obligatoirement notre établissement.
 - > **Déposer** auprès du CFPPA un formulaire de contact (à remplir directement sur notre site internet <https://formagri38.fr>)
 - > **Participer** à des entretiens et/ou suivre une réunion d'information collective entre janvier et juin. L'objectif de ce temps est de vous aider à choisir votre formation, à appréhender votre statut de prise en charge et de financement.
 - > Pré-inscription possible via le portail : www.parcoursup.fr.
- Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de janvier-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-janvier et mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/ Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 14 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention du diplôme

	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Epreuves certificatives en cours de formation CCF	50% - coef 18	40% - coef 9
Epreuves terminales (ET) :	50% - coef 18	60% - coef 12
- Epreuve générale "expression française et culture socio-économique"	Ecrit 4h - coef 6	
- Une épreuve de zootechnie écrite	Ecrit 4h - Coef 6	Ecrit 4h - Coef 6
- Une épreuve écrite et orale de soutenance d'un rapport	Ecrit + Oral 45 mn - Coef 6	Ecrit + Oral 45 mn - Coef 6

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

- > Une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- > Et une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves (CCF+ET).

Débouchés et poursuites d'études

Ce diplôme confère la capacité professionnelle à l'installation en agriculture. Le BTSA PA permet d'**accéder à un emploi** de chef d'exploitation, technicien dans l'industrie laitière ou celle des viandes, collecte et négoce, contrôle de performance, développement.

Il permet la **poursuite d'études** en :

- > Certificat de spécialisation, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire,
- > Classe post BTS préparée en 1 an, les étudiants aux Concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture et aux écoles vétérinaires.

Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdtte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...

1 établissement public, 5 centres

